



Le jeudi 25 mars 2021 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Culturel, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 19 mars 2021 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mmes Anne-Catherine DERVILLE, Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothee GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Bernard JEAN-BAPTISTE (à M. Pierre ZIMMERMANN), Mme Aurélie DESQUENNE (à Mme Audrey DASSONNEVILLE), M. Antoine DHALLUIN (à M. Martin LEPOUTRE), M. Dominique FRETE (à M. Nicolas CARLIN), M. André HIBON (à Mme Hélène ROBERT)

N° 21-1-19

FINANCES

Vote des taux d'imposition des taxes
directes locales pour 2021

Annule et remplace

Rapport de M. John EVLARD
Conseiller municipal délégué

Par délibération 20-5-32 du 17/12/2020, vous avez décidé les taux des taxes directes locales pour 2021 suivant le tableau ci-dessous :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	23,99 %	23,51 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	50.45 %	49.44 %

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la TFPB aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020 (19.29%) vient s'additionner au taux communal du foncier bâti.

Par conséquent, il vous est proposé de décider des taux des taxes directes locales pour 2021 selon le tableau ci-dessous :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	23,99 % (taux communal adopté en 2020) + 19,29 % correspondant au taux départemental, soit un taux cumulé de TFPB 43,28%	42.80 % (23.51% + 19,29%)
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	50.45 %	49.44 %

Travaux préparatoires
Commission 1 élargie du 16/03/2021



La commune
adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Maire

Présents :	28
Pouvoirs :	5
Votants :	33
Abstentions :	5 (D. Freté, N. Carlin, L. Naessens, A. Hibon, H. Robert)
Exprimés :	28
Pour :	28